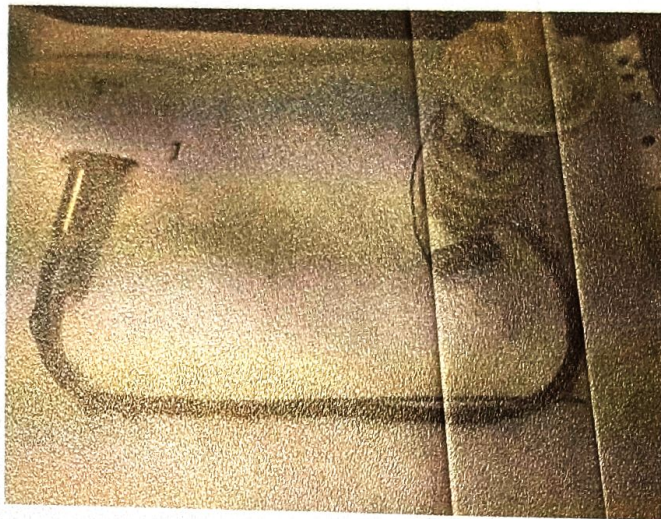


- **Pompe de gavage (system anti déjaugage).**

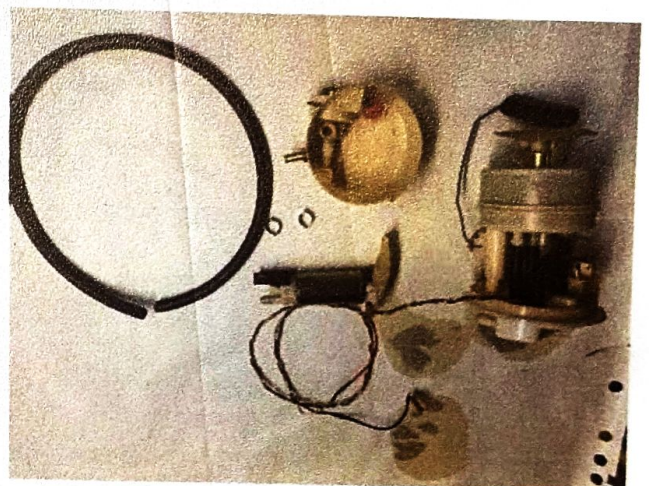
Sur certaines courses et malgré le surplus d'essence , vous pouvez avoir la pompe de gavage qui se désamorce .Ca peut arriver sur de longue courbe droite (Dijon par exemple) .

Pour avoir eu ce problème , nous avons essayé plusieurs solutions (objets , condamnation partiel et mousses éthanol , hors de prix, voici la solution retenue.



Matériels nécessaire :

- 2 colliers à serrer 13/15 non rouvrable
- Durite carburant (résistant à l'éthanol) 80 cm
- 1 raccord 8mm x pas de vis Gaz 1/4 mâle
- Ecrou gas 1/4 Colliers plastiques
- Câble électrique 2 fils 90 cm
- Pompe de gavage avec les cosses.
- Une barre de fer (on a utilisé la barre de la poigner ouverture de porte) de 50 cm, elle évite que la pompe annexe ne retourne dans la partie droite du réservoir.



- Démonté la cuve de l'unité et la percer coté gauche (trou de 13.4 mm)et mettre le raccord gaz
- Raccorder la pompe suplémentaire à la cuve via la durite durite avec les coliers
- Raccorder electriquement les 2 pompes (Attention au sens de polarité , cela inverserais le sens de rotation de la pompe) Préférer la soudure aux cosses plus fiable.
- Attacher la durite, les fils et la barre ensemble avec les colliers .



ADDITIF N°02/25 AU REGLEMENT TWIN'CUP ~~2018~~

Il est autorisé de monter une pompe à essence additionnelle, identique à celle fournie par le promoteur dans le kit Twin'cup, dans le réservoir sur les véhicules qui participent aux épreuves des challenges organisées par le promoteur.

MICHEL PEJOUX

COMMISSAIRE TECHNIQUE RESPONSABLE

ADDITIF 2024/ 01

paire d'arbres à cames du moteur k4M

Par mesure d'équité les arbres à cames du moteur k4M (adm et éch)seront remplacés par des origines retailés de chez l'industriel :

TecniProfil (za du bray rue du grand prix de 1906 ,72320 vibray) tel:02 43 42 47 17

Ces arbres à cames seront mis en place dès le début de la saison 2024.

Un marquage sera effectué par tecniprofil et le concurrent devra être muni de la facture et des données techniques des arbres aux vérifications techniques préliminaire et tout au long de la durée de la compétition .

La facture faisant foi pour la conformité du démontage .

Une récupération des 2 arbres pourra être faite sur les meetings pour une expertise approfondie.

Un échange de ces 2 arbres sera fait a cette occasion



Commissaire technique

TWINCUP
REGLEMENT TECHNIQUE 2024
ADITIF NUMERO 2/2024

Tout concurrent prenant part aux qualificatifs et aux courses sprint et endurance de chaque meeting aura l'obligation d'avoir le boîtier gestion moteur (sirius 32) appairé à sa voiture ou celui-ci sera sticker avec une étiquette et des scellés numérotés.

Cette opération sera effectuée par Promo Events.

Michel PEJOUX



Commissaire Technique FFSA



ADDITIF 2023/02

Le bac à batterie étanche dans l'habitacle est obligatoire , à partir du 01 janvier 2023 .

commissaire technique



ADDITIF 2023 /01

A partir du 01 janvier 2023 les gros étriers avant
seront obligatoire ,

Étrier avant de twingo phase 2 ,

Chape d'étrier avant:TRW BDA230 BENDIX ,

commissaire technique



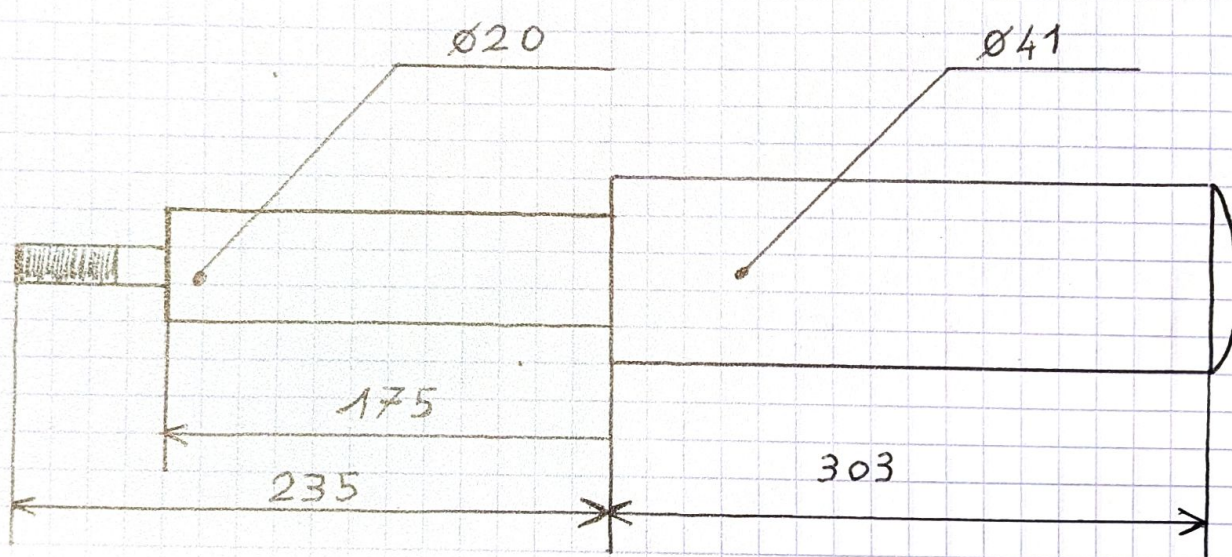
Additif 01/21 amortisseur avant twin cup
Règlement technique 2021 twin cup

Seule les cartouche d'amortisseur longues seront autorisées avec les cotes suivantes .

L'additif prendra effet a partir du 18/10/2021 .

Pour les jambes de force aucun apport de métal ne sera autorisé ,seule la visserie classique sera toléré .

Les coupelles d'amortisseurs inférieures et supérieures devront restaient d'origine .



le commissaire technique .



ADDITIF n° 20/01 au Règlement Technique 2020
Twin'cup

Freins avant

Art 1 : Autorisation de monter un (1) étrier avant de type Gerling fonte avec chappe fonte monté sur un disque ventilé en fonte en conformité avec la fiche d'homologation club 001.

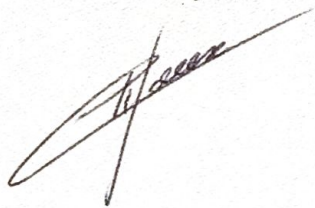
Art 2 : Le diamètre du piston unique sera de 48 mm au maximum.

Art 3 : Seules les plaquettes de freins seront fournies pas Promo Events.

Art 4 : Le montage de l'étrier se fera sur la fusée d'origine Twingo sans aucune modification de celle-ci.

Le Commissaire Technique

Michel Pejoux



ADDITIF Permanent n° 19/1 au règlement Twin'cup

Fiche technique complémentaire à la fiche d'homologation 001 à présenter lors du contrôle technique préliminaire

Toutes les pièces moteur devront provenir de pièces d'origine Renault
Les pièces mobiles sont d'origine et sans aucun retrait de matière.

1/19.1 Bloc cylindres marqué clairement d'origine de la série 700

hauteur mini = 200 mm

retrait du piston : 1,5 mm +/- 0,15 mm

1/19.2 Culasse et couvre culasse

rectification de la culasse autorisée hauteur mini : 136,75 mm

culasse avec système de déphasage interdite

couvre culasse à 2 (deux) trous

1/19.3 Distribution, soupapes et arbre à cames

Calage de la distribution standard avec outil Renault`

Arbre à cames admission : levée maximum=4,62 mm

échappement : levée maxi. = 4,06 mm

Levée maxi de soupapes admission : 9,22 mm

échappement : 8,07 mm

Siège de soupapes : diam. intérieur adm : 28,8 mm maxi

éch : 23,75 mm maxi

Portée de soupape sur le siège adm. : 1,3 mm mini

éch. : 1,4 mm mini

1/19.4 Couvre culasse

Celui-ci devra être équipé de 2 orifices :

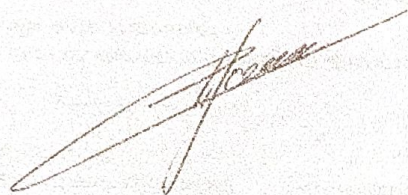
- L'un pour l'arbre à cames d'admission
- L'autre pour l'arbre à cames d'échappement

Projet **additif Technique n° 02/18 ou Sportif**

Art 02/18.1 Non conformité

Lorsque le véhicule d'un concurrent participant à un meeting se trouve en situation de non-conformité technique, quelle qu'en soit l'origine (mécanique, carrosserie, installation électrique, dimensions du véhicule ou cotes d'une pièce mesurée en dehors des tolérances fixées), le concurrent devra :

- Rendre les points acquis depuis le début du challenge en cours
- Se mettre en conformité dans le délai imparti par le promoteur, le collège des commissaires ou le directeur de course.



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

ADRESSE COMPLETE DE LA NAVIRE DESTINATAIRE



ADDITIF n° 2/18 au règlement Twin'cup 2018

Collecteur d'échappement

Il est autorisé de monter un collecteur d'échappement d'origine fonte (Renault) sur les véhicules qui participent aux épreuves des Twin'cup Sprint.

La pièce d'adaptation est fournie par Promo-Events.

Michel Pejoux
Commissaire Technique Responsable
Le 12/01/2018



ADDITIF n° 1/18 au règlement Twin'cup 2018

Fiche technique complémentaire à la fiche d'homologation 001 à présenter lors du contrôle technique préliminaire

Toutes les pièces moteur devront provenir de pièces d'origine Renault
Les pièces mobiles sont d'origine et sans aucun retrait de matière.

1/18.1 Bloc cylindres marqué clairement d'origine de la série 700
hauteur mini = 200 mm
retrait du piston : 1,5 mm +/- 0,15 mm

1/18.2 Culasse et couvre culasse
rectification de la culasse autorisée hauteur mini : 136,75 mm
culasse avec système de déphasage interdite
couvre culasse à 2 (deux) trous

1/18.3 Distribution, soupapes et arbre à cames
Calage de la distribution standard avec outil Renault`
Arbre à cames admission : levée maximum=4,62 mm
échappement : levée maxi. = 4,06 mm
Levée maxi de soupapes admission : 9,22 mm
échappement : 8,07 mm
Siège de soupapes : diam. intérieur adm : 28,8 mm maxi
éch : 23,40 mm maxi
Portée de soupape sur le siège adm. : 1,3 mm mini
éch. : 1,4 mm mini



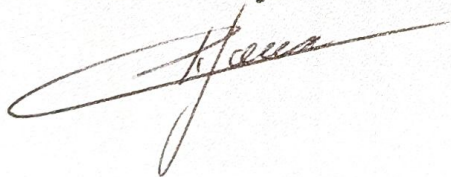
ADDITIF N°4 DU 14 JUIN 2017 au Règlement Technique de la Twincup 2017

Modification de ART 13.4 :

Un numéro face supérieure du pare-brise à droite (côté passager) *et vitre de custode à gauche (côté conducteur)* hauteur :12 cm, trait :2 cm, espacement :3 cm jaune fluo impératif.

Le commissaire Technique Responsable

Michel Pejoux



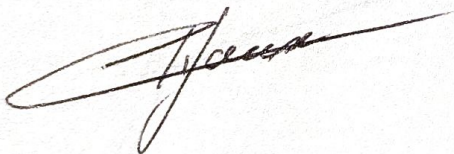
RÈGLEMENT TECHNIQUE TWINCUP 2017

ADDITIF N°2 du 25 Avril 2017

La conformité des pièces d'un kit Twin'sport sera contrôlée par comparaison avec des pièces fournies par Promo Events pour cette opération, à l'exclusion de toute autre origine.

Le Commissaire Technique Responsable

Michel Pejoux

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Pejoux', with a long horizontal stroke extending to the right.



REGLEMENT SPORTIF
ADDITIF N°1 DU 03 MARS 2017

Par mesure d'économie des pneumatiques avant et arrière, le contrôle de la profondeur des rainures sera de 1.6mm sur toute la bande de roulement.

Ces contrôles seront réalisés à la fin de chaque épreuves qualificatives et courses.

Cet additif concerne l'article N°3 du règlement technique Twin'cup 2017.

MICHEL PEJOUX

COMMISSAIRE TECHNIQUE FFSA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Pejoux', written over the printed name.

PHOTO 9 - Silentbloc d'origine sous longeron (traverse)



Autorisé en Endurance uniquement

5.4.1 Culasse

PHOTO 10 - Découpe de la montée de dépression obligatoire, pour démontage de l'admission.

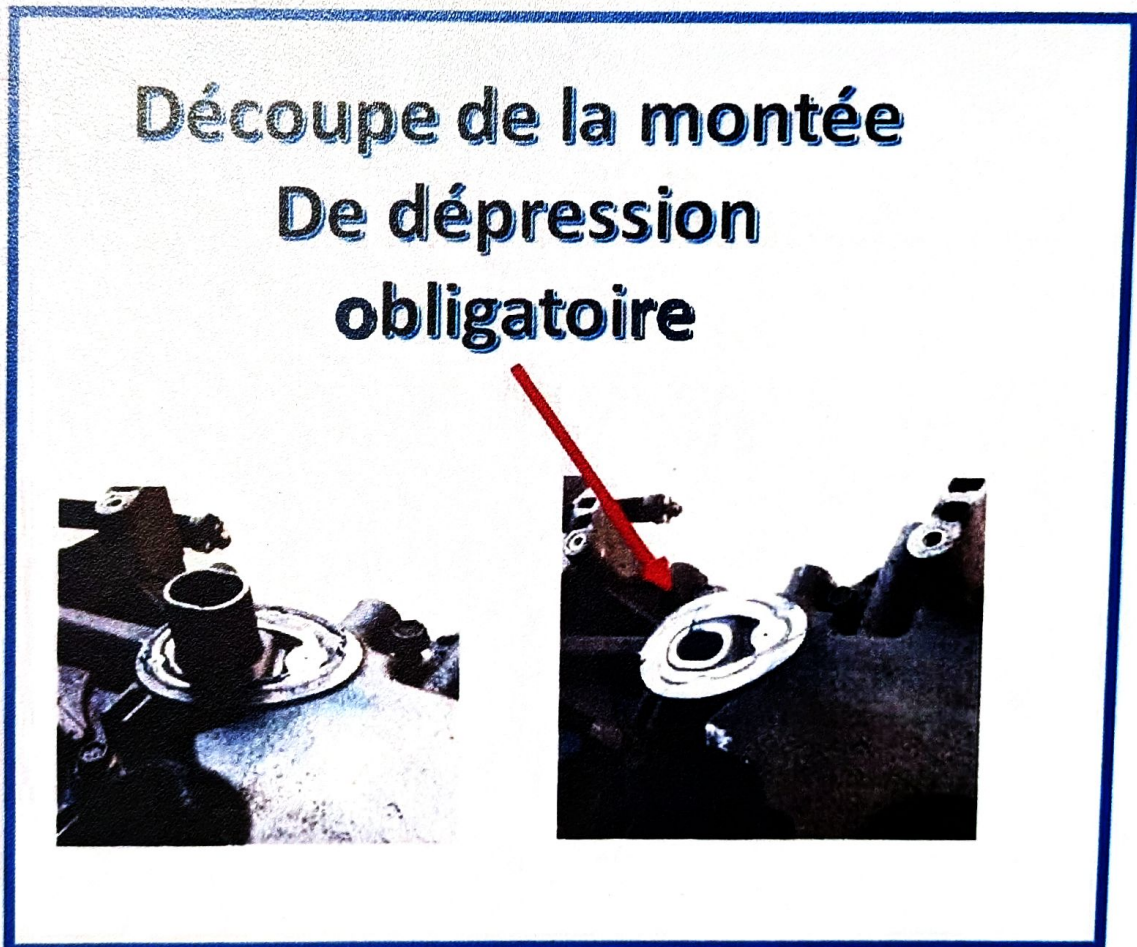
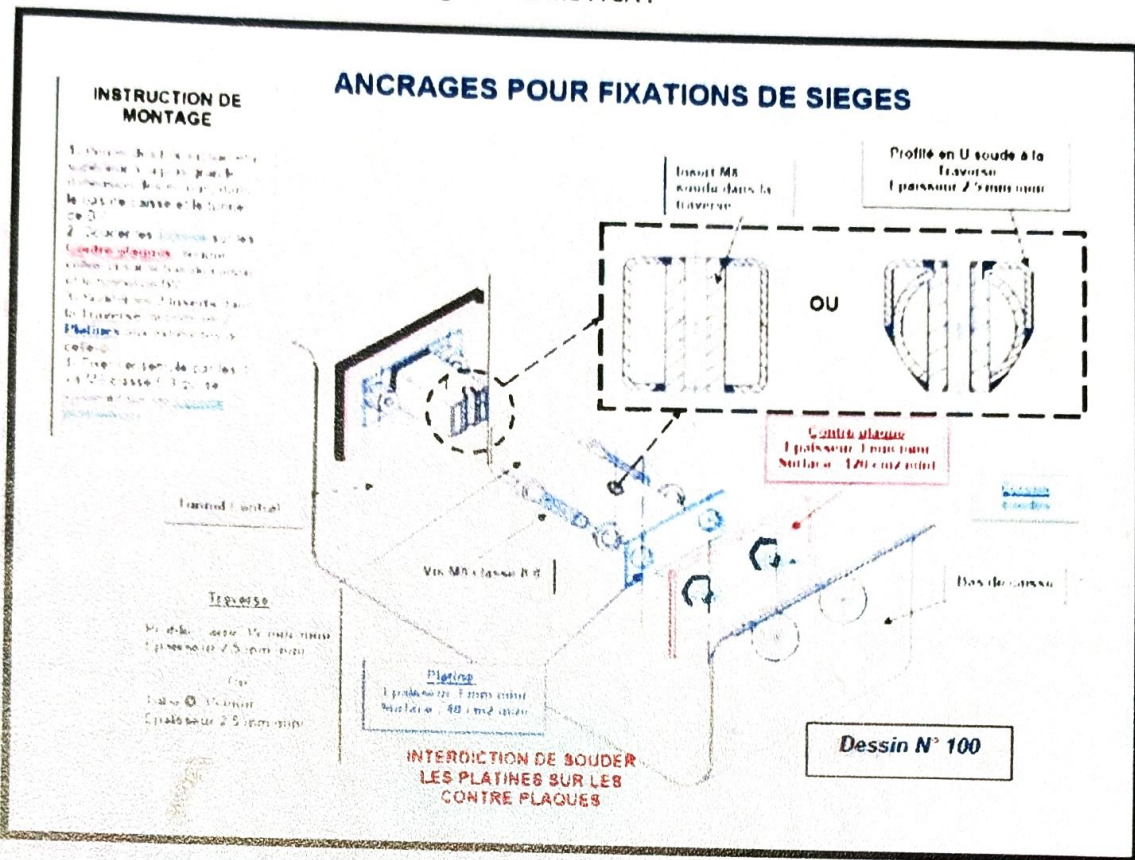


PHOTO 7 - Montage du support de siège conforme FFSA :



Article 5.3 Eléments moteur

PHOTO 8 - Protection alu de rampe d'injection



ADDITIF n° 20/01 au Règlement Technique 2020
Twin'cup

Freins avant

Art 1 : Autorisation de monter un (1) étrier avant de type Gerling fonte avec chappe fonte monté sur un disque ventilé en fonte en conformité avec la fiche d'homologation club 001.

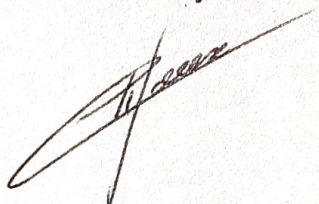
Art 2 : Le diamètre du piston unique sera de 48 mm au maximum.

Art 3 : Seules les plaquettes de freins seront fournies pas Promo Events.

Art 4 : Le montage de l'étrier se fera sur la fusée d'origine Twingo sans aucune modification de celle-ci.

Le Commissaire Technique

Michel Pejoux



ADDITIF n° 20/01 au Règlement Technique 2020
Twin'cup

Freins avant

Art 1 : Autorisation de monter un (1) étrier avant de type Gerling fonte avec chappe fonte monté sur un disque ventilé en fonte en conformité avec la fiche d'homologation club 001.

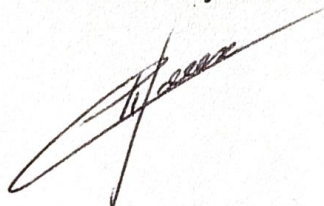
Art 2 : Le diamètre du piston unique sera de 48 mm au maximum.

Art 3 : Seules les plaquettes de freins seront fournies pas Promo Events.

Art 4 : Le montage de l'étrier se fera sur la fusée d'origine Twingo sans aucune modification de celle-ci.

Le Commissaire Technique

Michel Pejoux



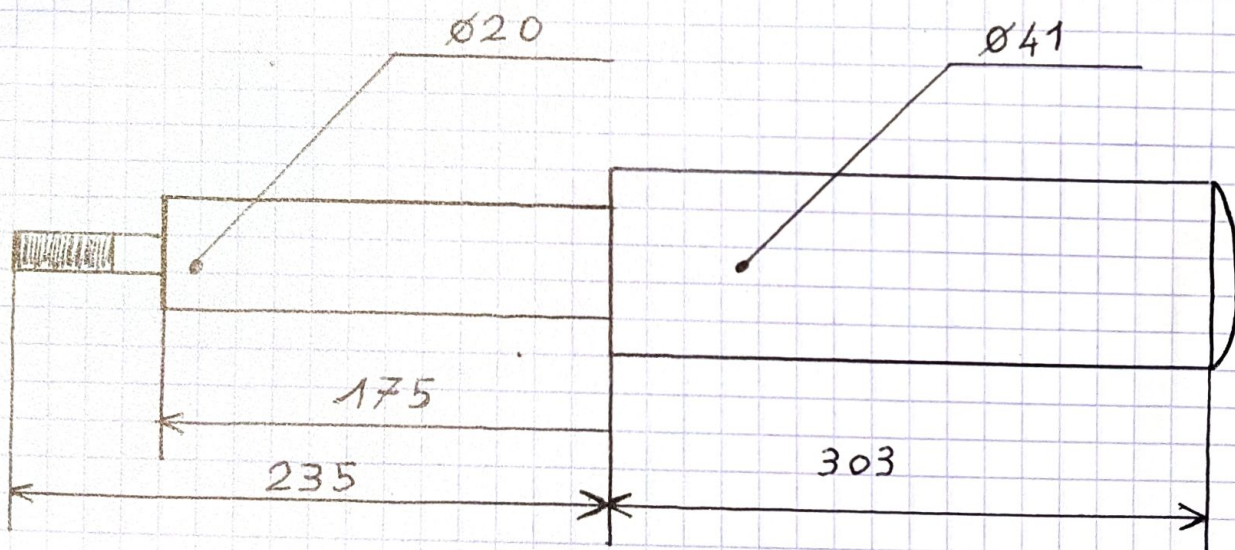
Additif 01/21 amortisseur avant twin cup
Règlement technique 2021 twin cup

Seule les cartouche d'amortisseur longues seront autorisées avec les cotes suivantes .

L'additif prendra effet a partir du 18/10/2021 .

Pour les jambes de force aucun apport de métal ne sera autorisé ,seule la visserie classique sera toléré .

Les coupelles d'amortisseurs inférieures et supérieures devront restaient d'origine .



le commissaire technique .

